

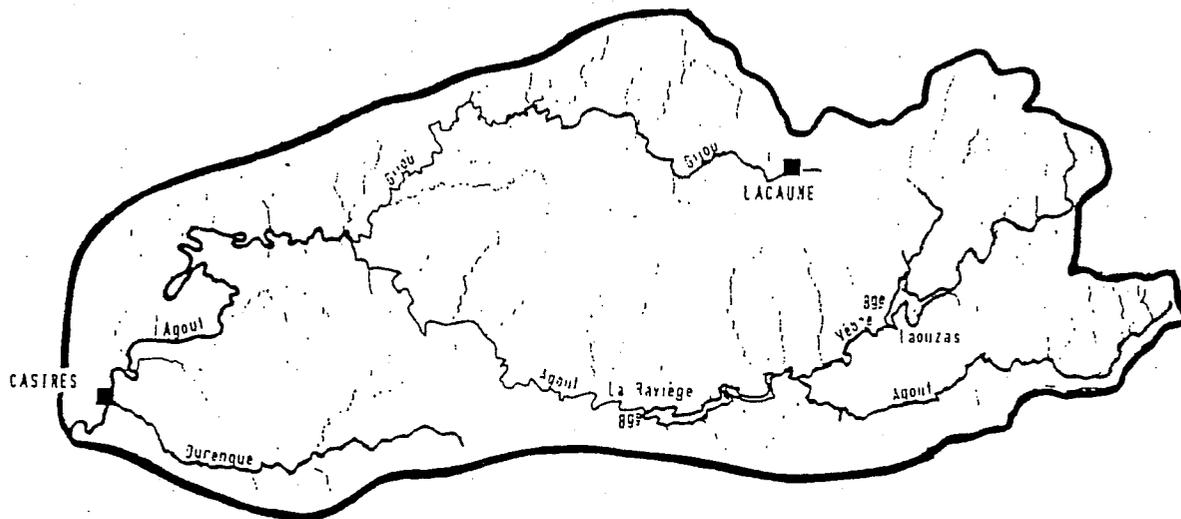
PROJET

BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DE L'AGOUT SUPERIEUR DANS LE DEPARTEMENT DU TARN

NOTE DE SYNTHESE

Réalisée par les services de l'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
à partir du rapport de stage de **Dominique COLLIERE**
(Août 1995- DESS Gestion, Environnement et Equipement des Pays de Montagne-Université de Savoie)

ECHELLE : 1 / 400000



- 1-Rappel des principales caractéristiques du bassin de l'Agout Supérieur et des objectifs du contrat
 - 2-Historique et contenu du contrat de rivière
 - 3-Bilan technique et financier
- Conclusion

1-Rappel des principales caractéristiques du bassin de l'Agout supérieur et des objectifs du contrat

1-1: Le Bassin de l'Agout supérieur en quelques chiffres

Le périmètre du Contrat de rivière Agout supérieur est le bassin versant de l'Agout dans le département du Tarn jusqu'au confluent avec le Thoré, c'est à dire à CASTRES. Seule la partie rurale de cette commune est incluse dans ce périmètre. Au total, 33 communes sont concernées pour une superficie de bassin de 870 km².

Les linéaires de rivières: Agout: 70 km ses principaux affluents:

Gijou: 45 km

Vèbre: 26 km

Durenque: 30 km

Population: 24 500 habitants hors ville de CASTRES qui en compte 45 000. 19 communes ont une population agglomérée supérieure à 100 habitants.

Principales activités économiques: Agro-alimentaire (LACAUNE), extraction et travail du granit (SIDOBRE), Textile, teinturerie et apprêts, (BRASSAC, ROQUECOURBE, BOISSEZON et CASTRES), industrie chimique (CASTRES), production hydroélectrique (à partir des réservoirs du Laouzas, de la Raviège, de Pontviel, de Record et de Luzières) enfin les activités liées aux loisirs et au tourisme (pêche, baignade, canoë-kayak)

1-2: Objectifs du Contrat de rivière

Deux grands objectifs étaient assignés au Contrat:

Améliorer la qualité des eaux:

Maintien en qualité bonne (code 1B) à excellente (code 1A) sur l'ensemble des tronçons où ces niveaux de qualité pré-existent,

Amélioration de la qualité des portions en qualité passable (code 2) à médiocre (code 3) jusqu'au niveau 1B. ce dernier objectif concerne une centaine de kilomètres de cours d'eau.

Renforcer la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel du bassin:

Nettoyage et restauration des berges et du lit des cours d'eau,

Aménagements paysagers,

Chemins piétonniers, équipements légers de loisirs, parcours de canoë-kayak.

2-Historique et contenu du contrat de rivière

2-1: Rapide historique:

1981-1982: concertation préalable à l'initiative de M. GABARROU, Maire de CASTRES

20 Juin 1982: Agrément national du dossier sommaire du Contrat

28 Février 1983: constitution du Comité de rivière présidé par M. GABARROU puis Mme ALQUIER.

1983-1984: Préparation du contrat par 4 groupes de travail

27 Février 1985: Agrément national du dossier définitif

12 Février 1986: Signature du Contrat par l'Etat, le Département, la Région, l'Agence de l'Eau et la Présidente du Comité de rivière.

Trois avenants modifièrent le programme initial: avenant n°1 signé le 10 Juillet 1989, avenant n°2 signé le 20 Juillet 1990, avenant n°3 signé le 10 Décembre 1991.

30 Juin 1993: date limite de fin des travaux

31 Décembre 1993: date limite de paiement des aides de l'Etat.

Cinq années ont donc été nécessaires pour la préparation du Contrat et huit pour sa mise en oeuvre.

2-2: Contenu du Contrat de rivière Agout supérieur

*Les opérations du Contrat ont été regroupées en quatre volets:
(contenu initial)*

Volet A: Epuration domestique:

19 opérations d'assainissement domestique étaient programmées pour un montant de travaux initial de 33 MF (soit 47% du montant total de travaux du Contrat) et un taux global d'aide de 82%.

Volet B: Dépollution industrielle:

25 opérations pour un montant de travaux initial de 24,5 MF (soit 35% du montant total de travaux du Contrat) et un taux global d'aide de 95% (avances et subventions dont crédits européens).

Volet C: Aménagements de rivière:

4 communes et deux syndicats se sont portés maîtres d'ouvrage de travaux en rivière pour un montant de 4,2 MF (soit 6% du montant total de travaux inscrits au Contrat) et un taux global d'aide de 88%.

Volet D: Actions d'accompagnement:

18 opérations programmées pour un montant de travaux de 9 MF (soit 13% du total) et un taux global d'aide de 28%.

Initialement le Contrat comportait donc près de 70 opérations pour un montant total de travaux de 70,5 MF et un taux d'aide global (tous volets confondus) de 80%.

Le nombre d'opérations du volet B est relativement faible par rapport aux 90 industriels contactés en phase préparatoire au contrat.

Evolution entre le Contrat initial et l'avenant n°3:

En nombre d'opérations et montants de travaux et d'aide, les volets C et D ont subi peu d'évolution. Par contre, le volet A a vu trois opérations supprimées et une ajoutée. Le montant des travaux est passé à 26,5 MF soit une enveloppe en réduction de 20%. Le taux moyen d'aide a également diminué d'environ 15%. De nombreux remaniements ont concerné le volet B: toutefois, le nombre d'opérations a peu varié (24 au lieu de 25); l'enveloppe de travaux a augmenté de 3,5 MF et le taux d'aide a diminué passant de 95% à 43%.

Le montant total des travaux inscrits dans cet avenant était de 66,7 MF soit une réduction de 5,5% par rapport au contrat initial.

3- Bilan technique et financier

3-1: Niveau de réalisation du Contrat et bilan technique

Taux d'engagement des opérations

En se basant sur le contenu de l'avenant n°3, le niveau d'engagement des opérations a été de 94%. Ce taux tout à fait correct traduit le nombre d'opérations initialisées.

Il est de 100% pour les volets A et C, de 91% pour le volet D et de 83% pour le volet B.

Qualité des eaux

Volet A: le bilan du contrat est satisfaisant en ce qui concerne l'épuration domestique puisque très peu de communes effectuaient un traitement de leurs rejets avant le Contrat (13 stations ont été créées d'une capacité de totale de 24000 Equivalent-Habitants); toutefois, des problèmes de réseaux existent (LACROUZETTE, ROQUECOURBE, LAGARRIGUE) et une capacité complémentaire d'environ 10 000 Equivalent-Habitants reste à créer notamment sur LACAUNE qui constitue le point noir du secteur.

Volet B: les opérations significatives ont concernées la SEPPIC à CASTRES, une dizaine d'unités de traitement de granit et l'abattoir de LACAUNE. Des prétraitements ont été installés pour quelques charcuteries.

Parmi les opérations non réalisées il faut noter deux industries textiles: ANKARA à CASTRES et la Société Industrielle Lainière des ateliers LASBORDES à BOISSEZON.

C'est surtout la réduction des rejets de matières en suspension liés au traitement du granit dans les petits cours d'eau du Sidobre qui constitue l'impact le plus déterminant de ce volet, confirmé par les observations des pêcheurs.

Pour le maintien de ce résultat, il faut souligner l'importance de la gestion des boues des bassins de décantation et de l'exploitation par les professionnels des deux sites de stockage mis à leur disposition dans le cadre du Contrat; ces sites sont gérés par le SIVOM du SIDOBRE.

L'appréciation de l'effet des opérations du contrat sur la qualité globale des eaux du bassin de l'Agout supérieur n'est pas évidente: certains tronçons ont connu une amélioration notable, d'autres se sont maintenus, quelques uns ont vu leur situation se dégrader: toutefois, il faut souligner que faute d'un suivi spécifique au Contrat (seuls 4 points sont régulièrement suivis dans le cadre des réseaux de bassin), bien des éléments restent du domaine de l'évaluation.

Restauration de rivières-Actions d'accompagnement

Volet C:une trentaine de kilomètres de rivières ont été nettoyés sur le GIJOU, la DURENQUE ainsi que sur l'AGOUT et des aménagements piscicoles réalisés sur le VIAU, la VEBRE et la CAUNAISE (cours d'eau dénaturés par des travaux d'hydraulique agricole antérieurs)ces derniers à l'instigation de la Fédération de la Pêche.

Volet D:le rôle d'initiateur rempli par le Contrat pour la mise en valeur du bassin est réel; par exemple, en matière de sentiers pédestres on peut constater que l'axe "sentier du petit train" dont l'aménagement a débuté dans le cadre du Contrat constitue aujourd'hui une épine dorsale sur laquelle les nombreuses réalisations ultérieures des Communes ont pris appui. Pour les autres actions (plans d'eau, aménagements sportifs, campings, gîtes...) il est difficile de qualifier leur contribution actuelle aux activités touristiques et de loisirs du secteur.

3-2: Bilan financier

Financements du Contrat:

Globalement, le Contrat a été financé de la façon suivante:

Origine	ETAT	EUROPE	REGION	DEPARTEMENT	AGENCE DE L'EAU	AUTRES dont auto-financement
Taux global	8%	11%	2%	19%	30%	30%

Point par partenaire financier:

Aides de l'Etat: 5 MF ont été versés au lieu des 5,6 prévus, l'aide moyenne a été de 9% (certaines opérations du volet D n'étaient pas recevables au titre du Ministère de l'Environnement)

Aides de l'Agence de l'Eau: 18 MF ont été versés à des maîtres d'ouvrage du périmètre du Contrat entre 82 et 93 au lieu des 14,5 MF prévus à l'avenant n°3: la dynamique "contrat de rivière" a entraîné la réalisation d'opérations complémentaires ou nouvelles.

Aides du Département: 9,3 MF ont été versés soit environ 1 MF de moins que prévu.

Aides de la Région: 0.48 MF ont été versé soit la totalité de l'enveloppe inscrite à l'avenant n°3.

Aides Européennes: dans le cadre de l'Opération Intégrée de Développement du bassin de l'Agout, 6,6 MF ont été versés pour des opérations du Contrat de rivière. (5,5 MF volet B, 0.47 MF volet D, 0,6 pour appui Ingénierie)

Au total près de 40 MF ont été injectés dans l'économie locale sous l'effet du Contrat de rivière Agout Supérieur.

Pour le volet B, il faut noter que seules sept opérations sur vingt ont reçu les aides de tous les partenaires conformément aux prévisions: en ce sens, ce volet du Contrat a été jugé décevant.

3-3: Difficultés rencontrées

Concertation avec le secteur industriel:

Les fluctuations par rapport aux prévisions initiales du volet B, le faible nombre d'opérations inscrites par rapport au nombre d'industriels contactés, le taux de réalisation traduisent la difficulté d'intégration du secteur industriel dans une procédure telle qu'un contrat de rivière basée sur le volontariat. La DDAF a sollicité le Comité d'Expansion du Tarn pour réaliser l'animation de ce volet mais cela n'a pas suffi. Les mesures réglementaires restent la voie privilégiée pour la dépollution industrielle, les capacités d'anticipation des industriels semblent faibles.

Animation du Contrat:

En complément du suivi réalisé par la DDAF du Tarn, un poste à plein temps de chef de projet aurait certainement permis de mieux valoriser le Contrat. Le suivi administratif et financier a été complexe: nombre de partenaires élevés, co-financements croisés... et a largement mobilisé la DDAF.

Une mission spécifique d'appui aux maîtres d'ouvrage aurait été extrêmement utile:

Par exemple, chaque cofinanceurs conservant ses modalités classiques d'instruction des demandes d'aide une diffusion d'information était indispensable à ce niveau: certaines opérations industrielles n'ont pu bénéficier des aides prévues de l'Agence de l'Eau pour des raisons purement formelles.

La communication sur les opérations du Contrat a été tardive et discrète: Le bulletin "Agout rivière propre" a été réalisé par les services du Conseil Général du Tarn pour tenter de pallier cette lacune.

Absence de structure de gestion du Contrat et d'entretien des cours d'eau

Les Collectivités locales n'ont pas vu l'intérêt de constituer une telle structure; pour pallier aux difficultés de versement des subventions une association a été créée sans volonté particulière de mener une politique solidaire et cohérente de restauration et de gestion des rivières: aujourd'hui, elle n'a plus d'activité et les travaux menés ne sont pas suivi d'entretien.

Pour nombre de partenaires, ce point constitue le principal échec du Contrat.

Conclusion:

Le Contrat de rivière Agout supérieur a été le troisième contrat signé sur le Bassin ADOUR-GARONNE, il n'a pu bénéficier d'aucun retour d'expérience d'où certains tâtonnements et des ajustements fréquents.

Avec le recul, plusieurs points peuvent être soulignés:

au niveau de la méthode:

En phase préparatoire, des études plus détaillées auraient permis de mieux cibler les actions et de responsabiliser les acteurs. Ce point de départ aurait également permis d'établir un bilan plus précis.

De même, c'est à cette occasion qu'aurait pu être soulignés la nécessité d'une structure de gestion adaptée ainsi que les besoins d'animation.

au niveau des réalisations:

Le programme de travaux a largement été mené: près de 70 opérations qui ont concerné 24 communes et 4 regroupements de collectivités ainsi que 25 industriels; des compléments sont toutefois nécessaires notamment en matière d'épuration domestique et de dépollution industrielle. Une nouvelle dynamique est à rechercher pour progresser dans ce sens.

au niveau de la perception par les différents partenaires:

Selon les positions, le bilan de ce Contrat est plus ou moins positif:

-pour certains, il ouvre la voie de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques du bassin de l'Agout: la signature du contrat "Thoré -agout Inférieur" le 8 Août 1995 constitue une seconde étape décisive qui peut

réactiver une dynamique d'ensemble du type élargissement du Syndicat mixte de rivière Agout aux communes de l'Agout Supérieur ou établissement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Agout,

-pour d'autres, les difficultés de gestion du Contrat et la lourdeur de la procédure en restent les traits dominants: il est sûr que par exemple, la non perception par certains industriels des aides prévues a eu un effet négatif sur la crédibilité de la démarche.

Finalement, l'ensemble des partenaires déplorent la situation actuelle de non prise en charge de la gestion des cours d'eau qui sont pourtant reconnus aujourd'hui comme des éléments fondamentaux du patrimoine local à valoriser...c'est peut être cela l'apport essentiel du Contrat de l'Agout Supérieur: un changement d'état d'esprit qui à court ou moyen terme provoquera un regain d'intérêt pour ces rivières.
